Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260709-7_2026_7_9_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 9 juillet 2026

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

Le 9 juillet 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 juillet 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROUILLE Daniel, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEREL André ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, PERRIN Yvon ayant donné pouvoir à LE GOFF Charlotte, ROCABOY Jean-François ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves.

N° délibération

7-2026 7 9

Etait excusée (1) : ROUXEL Anne-Marie

Etait absent (0) :

Monsieur Pascal Chevalier est désigné secrétaire de séance.

Objet :

OBJET : Adoption du Règlement budgétaire et financier

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	4
Pour	34
Contre	
Abstention	

Monsieur Kévin SAGORY, Adjoint aux finances, rappelle la délibération du 15 avril 2021 relative à l'adoption du référentiel M57 et à l'expérimentation du compte financier unique.
Le compte financier unique (C.F.U) permet de fusionner le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable. Le C.F.U a pour objectif de :
- favoriser la transparence et la lisibilité financière,
-améliorer la qualité des comptes,
-simplifier les processus entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.
Afin de mettre en place le C.F.U, le Conseil Municipal avait adopter un règlement budgétaire et financier par délibération en date du 9 décembre 2021. Ce dernier fixe les règles de gestion applicables à la Commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus. Le Règlement Budgétaire et Financier avait ensuite été modifié par délibération en date du 11 avril 2024.

Il convient pour donner suite aux dernières élections municipales d'adopter un nouveau Règlement Budgétaire et Financier.

Le Conseil Municipal décidé à l'unanimité d'adopter ce règlement budgétaire et financier.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 13 juillet 2026

Gérard DABOUDET,
Maire

Pascal Chevalier
Secrétaire de séance

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :
- de son dépôt en Sous-Préfecture le 22/07/26
- et de sa publication le 22/07/26

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr